

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 07 octobre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 octobre 2026.

Présents : Mesdames BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, DUPE Laurent, PUISSANT Charlie

Absents : Madame BERCEGEAY Noémie ; Monsieur COUEDIC Philippe,

Absents ayant donné procuration : Madame VILLET Emilie (procuration à JUMEL Typhaine), Monsieur MILOUX François (procuration à BEY Jean-Marie)

Secrétaire de séance : Madame JUMEL Typhaine

07OCT26_06– De l'Oust à Brocéliande Communauté : présentation du rapport de la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Madame le maire expose :

« la chambre régionale des comptes de Bretagne a transmis le 29 septembre 2026, la copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté, concernant les exercices 2019 et suivants, ce rapport a été présenté au conseil communautaire, la chambre est également amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres qui doit être soumis au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat ; le rapport a par ailleurs été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux »

Entendu la présentation dudit rapport et le débat auquel il a donné lieu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- PREND ACTE du rapport de la chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion de la communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté, concernant les exercices 2019 et suivants.

-DIT QUE celui-ci n'appelle pas d'observations particulières.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07 octobre 2026

Le Maire, Gaëlle STRICOT



Le secrétaire de séance